



**Donnons
au sang**
*Le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024-14

DECISION N° N 2024-14 DU 29 JUILLET 2024 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la délibération n° 2024-797 du conseil d'administration de l'Etablissement français du sang en date du 12 juillet 2024,

DECIDE

Article 1^{er} – Monsieur Idriss DELOUANE est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine La Réunion - Océan Indien pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2024. Pour l'exercice de sa mission, Monsieur Idriss DELOUANE bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'Etablissement de transfusion La Réunion - Océan Indien dont les conditions et l'étendue sont précisées par acte séparé.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024.

Fait le 29 juillet 2024,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang